

COMMUNIQUÉ N°3 AUX FAMILLES

MISE EN ŒUVRE DU SERVICE DE GARDE DES ENFANTS DES PERSONNELS DE SANTÉ

Clermont-Ferrand, le dimanche 15 mars 2020 11H30

Mme, M, Chers Parents,

1) Le gouvernement vient de diffuser les instructions suivantes :

Afin que, dès lundi, aucun personnel de santé ne soit entravé dans sa disponibilité au service de notre système de santé, les enfants de ces personnels qui n'auraient pas trouvé d'autres modes de garde seront accueillis dans leur établissement de scolarisation habituel.

Pour les parents **d'élèves scolarisés de la maternelle au collège**, travaillant dans le milieu hospitalier et qui n'auraient pas trouvé d'autres modes de garde, l'école et le collège Massillon s'engagent à accueillir leurs enfants dès lundi 16 mars 2020.

2) Les personnels de santé concernés par ce dispositif sont :

- **Tous les personnels travaillant en établissements de santé publics/privés** : hôpitaux, cliniques, SSR, HAD, centres de santé ...
- **Tous les personnels travaillant en établissements médico-sociaux pour personnes âgées et personnes handicapées** : maisons de retraite, EHPAD, USLD, foyers autonomie, IME, MAS, FAM, SSIAD ...
- **Les professionnels de santé et médico-sociaux de ville** : médecins, infirmiers, pharmaciens, sages-femmes, aides-soignants, transporteurs sanitaires, biologistes, auxiliaires de vie pour personnes âgées et handicapées...
- **Les personnels chargés de la gestion de l'épidémie des agences régionales de santé (ARS) des préfectures et ceux affectés à l'équipe nationale de gestion de la crise.**

Si nécessaire, **les parents concernés justifieront de leur situation** en présentant leur carte professionnelle de santé (CPS) ou une fiche de paye avec mention de l'établissement employeur ou une attestation de l'ARS.

3) Recensement des besoins des familles de professions de santé de notre établissement : merci de nous communiquer vos besoins par **école directe** aux chefs d'établissement ou dès lundi matin au standard : **04.73.98.09.70**.

4) Modalités de la prise en charge de ces enfants

Les horaires d'ouverture seront les suivants : **8h30 à 16h30**.

Des assistantes maternelles, des AESH, l'équipe de vie scolaire prendront en charge vos enfants.

La cantine sera assurée.

Afin de lutter contre l'expansion de l'épidémie, les élèves seront accueillis en groupe de 10 au maximum. Les règles de prophylaxie seront appliquées autant que faire se peut en fonction du jeune âge des enfants.

Pour les élèves de maternelles il s'agira d'une garderie avec notamment des jeux et un temps de repos l'après-midi respecté.

Pour les élèves des classes élémentaires et de collège, les AESH et les éducatrices de vie scolaire proposeront aux élèves d'effectuer le travail distribué par les enseignantes et les équipes pédagogiques via Ecole Directe.

Si vos enfants disposent de gel hydro alcoolique, ce serait préférable qu'ils en apportent car nous en manquons.

Recevez, Madame, Monsieur, Chers Parents, l'expression de notre sincère dévouement.

Les Chefs d'Etablissement,

Gilles Chabanel et Guillaume Périchon